Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20260211-2026_01_01-DE

Date de la convocation : 5 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 11 FEVRIER 2026**

Le 11 février de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de KERSAINT-PLABENNEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, Maire.

**Présents** : M. BOUCHER Patrice, Mme HELIES Karine, M. COLLIN Anthony, Mmes LE BARS Lydia, TALARMEIN Aurette, M. ABASQ Denis *(Arrivée à 19h45),* Mmes GUIANVARC'H Nathalie, FILY Laëtitia, MM. CAHU Nicolas, MICHEL Maël, GALLOU David, LAIZET Yann, Mme ROGNANT Jessica, M. PARET Antoine.

**Absente excusée :** Mme PERES Béatrice *(donne procuration à Patrice BOUCHER)*

**Secrétaire de séance** : M. Antoine PARET

## 2026-01-01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2025

**Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2025.

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte 35000 RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 12 février 2026
Le Maire,




Patrice BOUCHER